*Les mentions en rouge constituent des commentaires ou des éléments non obligatoires pour lesquels la collectivité devra faire un choix.*

**ARRETE PORTANT NOMINATION STAGIAIRE**

**DE MONSIEUR/MADAME**

**DANS LE GRADE DE …………………… *(catégorie C)***

Le Maire *(ou le Président)* de ,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

*(le cas échéant, si agent à temps non complet)*Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l’organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° du portant statut particulier du cadre d'emplois des ;

Vu la délibération en date du créant un emploi de ;

*OU*

Vu le tableau des effectifs ;

Vu la déclaration de vacance d’emploi enregistrée par le Président du Centre  de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne sous le numéro ………… par arrêté n°………….. en date du ………………….. ;

Vu la candidature de Monsieur/Madame………….. ;

Vu le certificat médical attestant l'aptitude physique à l'emploi en date du Vu le casier judiciaire n° 2 ;

*(le cas échéant pour une nomination sur un grade relevant de l’échelle C2)* Considérant que Monsieur/Madame ……………. est inscrit*(e)* sur la liste d’aptitude au grade de …………….en date du ………………..établie par le Centre de gestion ou par l’autorité territoriale de *(collectivité non affiliée)*;

*(Le cas échéant)*Considérant la durée du service national d’un total de ……………………………………………………………………………………………….… ;

*Pour une nomination sur un grade relevant de l’échelle C1 de rémunération :*

Considérant la durée des services d’agent public non titulaire d’un total de ……, reprise à hauteur des ¾ soit : …..., avec le cas échéant, le maintien de la rémunération antérieure ;

*OU*

Considérant la durée des services effectués dans le secteur privé d’un total de ……, reprise à hauteur de la moitié soit : …...,

*Pour une nomination sur un grade relevant de l’échelle C2 de rémunération :*

Considérant la durée des services d’agent public *(reprise des services selon un tableau de concordance avec le cas échéant, le maintien de la rémunération antérieure)* ;

*OU*

Considérant la durée des services effectués dans le secteur privé *(reprise des services selon un tableau de concordance)*;

Considérant que Monsieur/Madame ………. opte pour la reprise des services *(préciser : d’agent public ou de droit privé) ;*

Considérant que Monsieur/Madame a satisfait aux conditions de recrutement fixées par le décret susvisé ;

ARRETE

Article 1 :

Monsieur/Madame *(nom de jeune fille)*

 est nommé*(e) (grade)* stagiaire à temps complet*(ou à temps non complet)* à compter du , pour une durée de

Article 2 :

Monsieur/Madame est classé*(e)* compte tenu de la reprise des services antérieurs au échelon, Indice Brut ……. Indice Majoré …….. avec une ancienneté de ,

*(le cas échéant - en cas de reprise des services publics)* l’agent conserve à titre personnel le bénéfice de son traitement antérieur calculé sur la base de l’IB………../IM……………

Article 3 :

Monsieur/Madame est soumis*(e)* au régime spécial de Sécurité Sociale des fonctionnaires et est affilié*(e)* à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités territoriales.

Article 4 :

Avant le terme normal, il peut être mis fin au stage de Monsieur/Madame :

- en cas d’insuffisance professionnelle, après avis de la Commission Administrative Paritaire, dès lors que la moitié du stage sera accomplie ;

- en cas de faute disciplinaire, après avis du Conseil de Discipline ;

Dans les deux cas, la fin de stage a lieu sans préavis ni indemnité de licenciement et après communication du dossier à l’agent.

**Article 5** : Le Directeur Général des Services *(ou la secrétaire de mairie, le Directeur…)* est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’intéressé(e).

**Ampliation adressée au** :

- Président du Centre de Gestion

- Comptable de la collectivité

Fait à ................................................, le .....................................

**Le Maire *(ou le Président****)*,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,

- informe que la présente décision peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, dans le respect du délai de recours de deux mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le

**Signature de l'agent**